

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 19 octobre 2017 à Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

PNR : MMES LE LAGADEC, DUMAZEAU, MANOUVRIER et MM HARDY et PERRIN.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHEVRIER Conseil régional Ile-de-France
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

Pouvoirs :

M. BOURNAT	à	M. VANDEWALLE
M. GUEGUEN	à	M. CHIVOT
M. PELLETIER	à	M. POULON
Mme DACROS	à	Mme AUBERT

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 3 juillet 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une liaison douce entre Saint-Rémy-les Chevreuse et Boullay-les-Troux (première tranche) en partenariat avec la CCPL (maître d'ouvrage) et la CCHVC

La CCHVC et la CCPL portent la compétence « liaisons douces d'intérêt communautaire » et se sont aussi engagés dans la véloscénie sur leurs territoires respectifs, tracé nord pour la CCHVC, tracé sud pour la CCPL.

Les deux communautés, soutenues par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, sont favorables à la poursuite de ce développement en reliant St Rémy et Limours, avec dans un premier temps, la mise en service en site propre de la liaison St Rémy-Boullay Gare.

Le projet de liaison douce « St Rémy - Boullay Gare » doit être réalisé dans le cadre d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Parc naturel régional et les deux intercommunalités.

La longueur de cette liaison représente 4,5 km soit 2,15 km sur le territoire de la CCHVC et 2,35 km sur celui de la CCPL. Sur les 2.150m CCHVC, 1.250 m sont classés GR et donc d'intérêt communautaire pour la CCHVC.

Il est proposé que le Parc naturel prenne en charge le complément de financement au-delà des subventions régionale et départementale pour la partie yvelinoise non classée GR (la première partie correspond à la propriété de la RATP, la seconde partie est communale).

L'itinéraire ainsi créé contribuera au développement des déplacements pendulaires à bicyclette depuis Limours et les communes avoisinantes et permettra entre autres d'alléger la pression sur les parkings à St Rémy et Orsay (gares RER B).

Sur le plan touristique, l'interconnexion Limours-St Rémy est d'ordre régional et permettra de créer deux boucles cyclo-touristiques d'importance, la première reliant Rambouillet et son Château en passant par Rochefort et Clairefontaine en Yvelines, la deuxième boucle rejoignant Orsay, Massy, Jouy puis Versailles et son Château.

Le président rappelle que ce projet n'a pas suscité de débat à la CCPL, en revanche ce projet a suscité de nombreux débats à la CCHVC, dont un conseil communautaire auquel a pris part M. POULON, président de la commission Tourisme. Les choix techniques ont été beaucoup discutés, en particulier le choix d'un revêtement stabilisé plutôt qu'enrobé. M. Vandewalle plaide pour de l'enrobé, afin que la piste puisse être utilisée pour des déplacements pendulaires et puisse accueillir dans le futur une emprise pour une navette automatique. La commission Tourisme du Parc ainsi que M. FRONTERA, élu de la CCPL en charge du projet ont demandé au maître d'œuvre de travailler sur une réalisation en grave stabilisée, davantage compatible avec le statut d'Espace Boisé Classé d'une partie de l'itinéraire. Ce revêtement est plus fragile et demandera probablement plus d'entretien. La question des bordurettes a également été débattue. M. FRONTERA rappelle qu'à certains endroits le terrain est en train de s'effondrer et que les bordurettes sont nécessaires pour éviter les ravinements.

Le dépôt du dossier avait un caractère d'urgence, en effet ce projet va pouvoir bénéficier d'un ancien régime de subvention régional qui nécessitait moins d'études en amont et dont les taux sont plus favorables.

Mme AUBERT regrette un manque d'information des élus de la CCPL, qui ont dû se prononcer sur la base d'informations parcellaires communiquées trop tardivement.

M. VANDEWALLE propose qu'une approbation de principe de la participation du Parc à ce projet puisse être votée, sous réserve du respect la répartition des charges proposée entre financeurs et de l'enveloppe totale prévue. Il demande qu'une réunion tripartite puisse avoir lieu entre les deux communautés de communes et le Parc.

Les élus du bureau approuvent à l'unanimité moins une abstention (M. BENIZE) la participation du Parc à hauteur maximum de 70 257€, soit 10% du projet. Les élus approuvent ainsi la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de la première phase du parcours reliant Saint-Rémy-les-Chevreuse à Boullay-les-Troux et délèguent au Président le soin de représenter le Parc dans ce groupement de commandes et l'autorisent à signer la convention tripartite.

3. Validation des aides attribuées par la commission *Développement économique et Energie* du 18 octobre 2017

- **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**

Aménagement du nouveau local de la Brasserie de la Vallée de Chevreuse au Perray-en-Yvelines, **M. Emmanuel REY.**

- Aménagements : 84 049 € HT
- Subvention accordée : 11 250€ *provenant du fonds PNR (Yvelines)*

Cet investissement doit permettre à l'entreprise de centraliser les différents sites de production, d'augmenter la capacité de production et de gagner une productivité.

- **Financement participatif**

Développement de l'entreprise d'aménagement paysager, **M Emmanuel CAMPS** au Perray-en-Yvelines.

- Achat de matériel et trésorerie de démarrage : 6000€
- Prêt accordé : 1 200€

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

4. Validation des aides attribuées par la commission *Culture* le 12 octobre 2017

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver la subvention pour le prochain festival *Jazz à tout heure* 2018 à l'association organisatrice d'un montant de 6 300 € TTC. Il est rappelé que le Festival fête cette année ses 20 ans.

Cette aide est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation des travaux de rétablissement de la continuité écologique au moulin de Béchereau à Bullion et sollicitation d'une subvention de l'AESN

Après une démarche de maîtrise d'œuvre très poussée, qui a examiné plusieurs scénarii, complétée par les études faune/flore/piscicoles/habitats de la mission Environnement, la consultation longue et parfois délicate des riverains et des gestionnaires, une enquête publique lancée à l'issue d'une déclaration d'intérêt général, le Parc naturel régional est en mesure de lancer les travaux d'effacement

d'ouvrage à Bullion, au moulin de Béchereau. L'Aulne sera ainsi rétablie dans son lit naturel. Il est demandé aux membres du bureau d'approuver ces travaux et d'autoriser le président à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 380 000€ TTC.

6. Approbation du lancement du marché d'entretien de rivière sur l'Yvette amont et sollicitation d'une subvention auprès de l'AESN

Une Déclaration d'Intérêt Général a été renouvelée au début octobre 2017 qui autorise le Parc naturel régional à procéder à l'entretien de l'Yvette Amont pour une durée de cinq ans dans toutes les communes ayant délibéré favorablement pour la réalisation de cette mission.

Il est demandé aux membres du bureau syndical d'autoriser le Président à lancer la consultation pour l'attribution du marché de travaux d'entretien de la végétation des berges des rivières du bassin versant de l'Yvette. Les membres du bureau sont appelés à autoriser le président à solliciter une subvention auprès de l'AESN pour un montant prévisionnel estimé à 11 300€ TTC et à signer la convention afférente.

Les membres du Bureau souhaitent que le Parc organise en début d'année 2018 une réunion avec l'ensemble des communes concernées afin que celles-ci anticipent mieux les dépenses afférentes à cet entretien et puissent les inscrire à leur budget 2018.

7. Déploiement de la plateforme RePeRe pour la rénovation énergétique des logements pour les habitants des communes du Parc en 2018

La rénovation énergétique rencontre des limites tenant au défaut d'accompagnement des ménages tout au long du projet. La tenue de simples consultations apparaît insuffisante, au niveau national sont apparues progressivement des plateformes qui proposent un accompagnement portant sur l'ensemble des étapes :

- Formulation du projet
- Recherche de financements
- Aide à la sélection des entreprises
- Réalisation et suivi des travaux
-

L'ALEC a créé récemment la plateforme RePeRe sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. En 2018, le Parc a la possibilité de déployer facilement et rapidement cette plate-forme opérationnelle sur l'ensemble de son territoire yvelinois. Ce projet repose sur une augmentation des rendez-vous par projet, dispensés à la permanence EIE au Château de la Madeleine. Ainsi que sur l'adhésion au dispositif existant développé sur SQY « RePerE Habitat » à hauteur de 0.05 €/hab/an soit 4100€/an pour une population estimée à 82 000 habitants.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

8. Validation de tarifs pour la boutique de la Maison du Parc

Nouvelles bières de la Brasserie 2 l'équipage à Bonnelles :

- Bières 33 cl : 2,10 €
- Bières 75 cl : 4,60 €

Gobelets Ecocup (logo Parc naturel régional) : 1,50€ l'unité

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.